Déchéance de nationalité : François Hollande renonce

30/03/2016 à 12h56



***"J'ai décidé, après m'être entretenu avec les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, de clore le débat constitutionnel"*, a déclaré le chef de l'État à l'issue du Conseil des ministres. Il a reconnu qu'un "compromis (était) hors d'atteinte" sur la question de la déchéance de nationalité.**

J.-C. Cambadélis présente ses "excuses aux Français"

Le premier secrétaire du Parti socialiste a réagi immédiatement après l'annonce de l'abandon du projet de réforme de la Constitution : *"Nous présentons nos excuses aux Français, nous n'avons pas convaincu la droite en générale et la droite sénatoriale en particulier, de rentrer dans l'union nationale pour renforcer notre droit dans la lutte contre le terrorisme."*

Quatre mois après l’avoir annoncé, François Hollande renonce finalement à réviser la Constitution et ne convoquera pas de Congrès à Versailles.

C’est la fin de quatre mois de polémique. François Hollande a annoncé, mercredi 30 mars, qu’il entendait “clore le débat constitutionnel”. Il renonce ainsi à la révision de la Constitution qui prévoyait notamment l’inscription de la déchéance de nationalité pour les terroristes. La gauche parlementaire s’est écharpée autour de cette dernière mesure, finalement largement modifiée par les sénateurs.

FranceTV Info